

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 04/07/23

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 18 septembre 2023*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 18 septembre 2023 à 18h00, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Édith GALLOIS, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR.

Étaient absents et excusés :

Madame Nicole BARTHÉLEMY ayant donné pouvoir à Monsieur Jean LAUSSUCQ ;
Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE ;
Monsieur Christophe POISSON ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle DAUVERGNE.

Madame Édith GALLOIS est arrivée à 18h07, elle a pris part au vote du projet de délibération **2023 DFPE 120** et de tous les autres projets.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire salut l'assistance et ouvre la séance du conseil.

Elle annonce que Nicole BARTHÉLEMY a donné pouvoir à Jean LAUSSUCQ, Bruno DELGADO-D'IMPERIO à Josiane GAUDE et Christophe POISSON à Emmanuelle DAUVERGNE.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2023 021

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose René-François BERNARD comme secrétaire de séance et Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2023 021.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 – Adoption de la procédure d'urgence. 07 2023 024

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire annonce l'adoption de la procédure d'urgence, en raison de la réception d'un ordre du jour tardif.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2023 024.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 19 juin 2023. 07 2023 022

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 à l'approbation des conseillers

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2023 022.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024. 2023 DDCT 61

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ pour la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale pour l'année 2024.

Monsieur Jean LAUSSUCQ rappelle que cette délibération est une délibération générale visant à fixer les modes de calcul de deux dotations de la Mairie du 7^e arrondissement. La première est la dotation de gestion locale, et la deuxième la dotation d'animation locale. La troisième, discutée dans la délibération suivante, est la dotation d'investissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DDCT 61.

Pour : 3 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 - États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024 2023 DDCT 62

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ pour la détermination du cadre de référence de la répartition de la dotation d'investissement pour l'année 2024.

Monsieur Jean LAUSSUCQ rappelle que cette délibération permet de fixer le cadre du calcul de la dotation d'investissement. Celle-ci permet aux mairies d'arrondissement d'investir dans les équipements de proximité sans avoir à obtenir d'autorisations particulières auprès du Conseil de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DDCT 62.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2024. 2023 DDCT 63

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ s'agissant de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024.

Monsieur Jean LAUSSUCQ rappelle que, comme chaque année, cette délibération permet de fixer l'inventaire des équipements de proximité dont l'entretien incombe au maire du 7^e arrondissement.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique qu'il n'y a pas de changement à l'inventaire pour 2024, exception faite du nouveau gymnase de l'îlot Saint-Germain, situé rue Saint-Dominique. Le nombre d'équipements de proximité est donc de 58 en 2024, contre 57 en 2023.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DDCT 63.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement du 7^e a la charge - Année 2024. 07 2023 023

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ s'agissant de l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement du 7^e à la charge pour l'année 2024.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que cette délibération est la déclinaison locale de la précédente. Elle fixe, pour l'arrondissement, le même inventaire des équipements de proximité qui est voté par le seul Conseil d'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2023 023.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 - Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros). 2023 DASCO 79

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire donne la parole à Madame Emmanuelle DAUVERGNE pour les dotations complémentaires de fonctionnement, les subventions d'équipement et subventions pour travaux pour les collèges publics de l'arrondissement.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique qu'il s'agit, pour les collèges publics, de dotations complémentaires de fonctionnement, de subventions d'équipement et de subventions pour les travaux des collèges.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise que seuls deux établissements sont concernés par cette délibération dans le 7^e arrondissement : les collèges Jules Romains et Victor Duruy. Ces deux établissements doivent recevoir 385 euros chacun.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DASCO 79.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros). 2023 DDCT 84

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire donne la parole à Madame Emmanuelle DAUVERGNE pour les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics autonomes pour l'année 2024.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique d'abord que la méthode de calcul prend notamment en compte la surface au sol de l'établissement et le nombre d'élèves qui y étudient.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise que le collège Jules Romains recevra la somme de 115 261 euros pour 2024.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DDCT 84.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 - Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros). Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros). 2023 DDCT 85

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire donne la parole à Madame Emmanuelle DAUVERGNE pour les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics imbriqués avec un lycée pour l'année 2024.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique que cette délibération permet l'attribution d'une subvention de fonctionnement au collège Victor Duruy d'une somme de 82 060 euros, soit une augmentation de 5 160 euros par rapport à 2023. Le forfait par l'élève sera ainsi compris entre 86 euros et 118 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DDCT 85.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 - Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros). 2023 DDCT 93

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération considérant les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics imbriqués avec un lycée pour l'année 2024.

Madame le Maire propose aux conseillers de s'abstenir en raison des modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris en fonction des conditions sociales des élèves. Ces modalités sont avantageuses pour les collèges du 7^e arrondissement, qui voient leur dotation augmenter en raison du profil de moins en moins homogène des élèves. Cependant, ces modalités ne sont pas souhaitables à l'échelle de Paris puisqu'elles désavantagent certains établissements confrontés eux aussi à des inégalités importantes.

Madame le Maire souligne que les dotations de fonctionnement aux établissements publics devraient être basées sur une plus grande diversité de critères, en premier lieu desquels les projets éducatifs des établissements.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE appuie la position de Madame le Maire, en soulignant que les modalités de dotation ne sont pas cohérentes à l'échelle de toute la ville.

Le conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DDCT 93.

Motif d'abstention :

Le Conseil s'abstient car les modalités d'attribution devraient inclure une part plus importante de financements basée sur les projets éducatifs.

Pour : /
Contre : /
Abstention : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)
Ne prend pas part au vote: /

12 – Dotations pour la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics. 2023 DDCT 94

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire donne la parole à Madame Emmanuelle DAUVERGNE pour les dotations pour les actions éducatives des collèges publics, qui concernent deux établissements de l'arrondissement.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique que dans le 7^e arrondissement, le lycée Victor Duruy recevra une dotation de 2 144 euros, contre 2 000 euros l'année précédente, et le lycée Jules Romains recevra une dotation de 2 854 euros, contre 2 000 euros l'année précédente.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DDCT 94.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

13 - Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics. 2023 DASCO 95

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire donne la parole à Madame Emmanuelle DAUVERGNE pour les dotations pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique que cette délibération permettra aux collèges du 7^e arrondissement de toucher 800 euros chacun.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DASCO 95.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

14 - Subvention (91 535 euros) et convention avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6^e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance situé 3, villa de Ségur (7^{ème}). 2023 DFPE 120

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire donne la parole à Madame Emmanuelle DAUVERGNE pour l'adoption d'une subvention et d'une convention avec l'association La Maison des Bout'Chou pour son établissement d'accueil de la petite enfance sis au 3 villa de Ségur.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique qu'il s'agit d'un établissement d'une capacité de 25 berceaux, c'est-à-dire une petite structure. Il doit accueillir une dizaine de bébés et une quinzaine de moyens et grands enfants.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE souligne que la présidente de l'association, Madame ABOLLIVIER, a été d'une grande aide dans le suivi du dossier. Elle précise enfin que cet établissement d'accueil doit ouvrir fin novembre.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DFPE 120.

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

15 - Subvention (59 500 euros) - et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14^e, 15^e, 16^e, 19^e et sur tout Paris. 2023 DFPE 153

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire donne la parole à Madame Emmanuelle DAUVERGNE pour l'adoption d'une subvention et de conventions avec 5 associations pour leur action d'accompagnement des parents à l'ère du numérique.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique qu'il est proposé de subventionner cinq associations, une dans le 15^e, une dans le 19^e et trois qui font des actions dans tout Paris. Ces subventions s'élèvent à un total de 59 500 euros pour l'année 2023.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DFPE 153.

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 - Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements. 2023 DFPE 160

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente le projet de délibération qui consiste en la généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement, ainsi que la modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements.

Madame le Maire indique que les conseils de parents et d'établissement sont de bonnes choses, mais que les imposer tout de suite dans le règlement intérieur type serait préjudiciable aux parents, qui n'y sont pas tous favorables et pour lesquels la transmission d'informations peut prendre du temps. Il semble plus indiqué de laisser une certaine souplesse en n'intégrant pas tout de suite la généralisation de ces deux conseils dans le règlement intérieur type. Madame le Maire propose donc de s'abstenir afin de laisser du temps à la municipalité pour affiner le dispositif.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique que ces conseils n'ont pas forcément lieu d'être dans tous les établissements publics parisiens. Dans les crèches, qui sont des structures très lourdes à gérer, les chefs d'établissement sont déjà très sollicités. Si un parent a un problème, il peut s'adresser aisément au chef d'établissement où à la Mairie d'arrondissement.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE ne considère donc pas toujours utile d'instaurer des conseils de parents et des conseils d'établissement, particulièrement dans des petites structures comme il en existe beaucoup dans le 7^e arrondissement.

Madame le Maire ajoute que ces conseils sont surtout symptomatiques du manque de personnel dans les établissements municipaux, en premier lieu desquels les crèches, où les berceaux ferment parfois faute d'employés. Imposer des conseils à des administrations déjà à la limite de leurs capacités, voire dépassées, n'aurait pas d'intérêt. Il faut donc laisser de la souplesse dans l'application de cette directive.

Le conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DFPE 160.

Motif d'abstention :

Le Conseil s'abstient car la généralisation des conseils de parents et d'établissements devrait se faire en concertation avec les directeurs et directrices d'établissements et non être imposée. De plus, dans le 7^e, ce lien avec les agents de la DFPE, les parents, et les élus existe déjà, ces structures ne sont donc pas nécessaires.

Pour : Contre : /

Abstention : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Ne prend pas part au vote: /

17 - Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir. 2023 DAC 163

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire donne la parole à Madame Emmanuelle DAUVERGNE pour l'adoption de subventions et de conventions à 11 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique qu'il s'agit de subventions qui ne concernent pas directement le 7^e arrondissement, car aucune association n'y est implantée ou n'y œuvre particulièrement. Ces subventions s'élèvent à un montant total de 272 000 euros pour l'année 2023.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE rappelle que le programme « Art pour Grandir » vise à rapprocher les jeunes des établissements culturels par le biais de projets communs et d'interventions d'associations notamment.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DAC 163.

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

18 - Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets. 2023 DPE 42

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire donne la parole à Monsieur René-François BERNARD pour l'adoption de la délibération DPE 42 qui porte sur des subventions et la signature de conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets.

Monsieur René-François BERNARD indique qu'il s'agit de subventions qui ne concernent pas directement le 7^e arrondissement, car aucune association n'y est implantée. L'association Emmaüs déchets mène néanmoins des actions dans l'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DPE 42.

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

19 - Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP. 2023 DVD 88

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire donne la parole à Monsieur René-François BERNARD pour l'adoption de la convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP dans le cadre du déploiement à Paris de plusieurs zones de stockage en cas de crue de la Seine.

Monsieur René-François BERNARD indique que cette occupation du domaine public, même pour un temps limité, serait dommageable pour le 7^e arrondissement.

Monsieur René-François BERNARD souligne qu'il n'y a aucune raison que l'espace public de l'arrondissement soit impacté par le manque d'organisation de la RATP en termes de gestion de ses infrastructures.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DVD 88

Pour : /

Contre : 14 (dont 3 pouvoirs)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

20 - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 euros en fonctionnement et 194 100 euros en investissement) et conventions associées. 2023 DVD 57

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le projet de délibération qui consiste en l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, et de conventions à 25 associations axées sur la pratique du vélo.

Madame le Maire souligne que l'attribution de ces subventions est généralement impactée par la proximité des membres et présidents d'association, parfois élus écologistes d'une collectivité limitrophe, avec la Mairie centrale. Dans ce cadre, plusieurs associations concernées par cette délibération ne sont pas dans l'intérêt général des parisiens. D'autres associations semblent bénéficier d'une enveloppe budgétaire trop importante, alors que certaines ne se voient attribuer qu'une subvention minimale à l'image de sport 7 qui reçoit 1000 euros.

Madame le Maire estime que plusieurs de ces subventions ont un caractère politique, et sollicite donc un audit sur l'ensemble de la délibération. Elle indique qu'il serait préférable de voter l'attribution des subventions association par association.

Le conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DVD 57.

Motif d'abstention :

Le Conseil s'abstient car la délibération contient un nombre trop important de subventions à différentes associations, ce qui ne permet pas de s'opposer à des subventions qui peuvent

poser question par leurs montants ou les structures auxquelles elles sont attribuées. De plus, le Conseil sollicite un audit sur l'ensemble de ces subventions.

Pour : /

Contre : /

Abstention : 14 (dont 3 pouvoirs)

Ne prend pas part au vote: /

21 - Subventions (5 460 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique. 2023 DSOL 107

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire donne la parole à Madame Marguerite CHEVREUL pour l'adoption de subventions à trois associations pour leur action facilitant l'accès aux seniors à une activité physique.

Madame Marguerite CHEVREUL indique que le 7^e arrondissement n'est concerné que pour une seule association, l'ASSERAP, qui organise notamment la Semaine pour les seniors dans l'arrondissement.

Madame le Maire souligne que ces subventions sont acceptables, à condition de ne pas les détourner au profit d'un combat politique ou idéologique. Elle précise que même si certaines associations ne concernent qu'une minorité de bénéficiaires, cela peut avoir un sens humainement, et donc être justifié. Elle prend l'exemple de l'association Belle et Bien qui aide les femmes atteintes du cancer.

Madame le Maire revient sur les désavantages des délibérations globales, où les élus sont contraints de voter pour un ensemble de mesures en une seule fois sans disposer de l'ensemble des informations, ou être d'accord avec l'ensemble des propositions.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DSOL 107.

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire annonce ensuite les prochaines réunions publiques :

- Lundi 25 septembre : Conseil de quartier des Invalides ;
- Mardi 26 septembre : Conseil de quartier de Saint-Thomas d'Aquin ;
- Mardi 3 octobre : Conseil de quartier de Gros Caillou ;
- Mercredi 11 octobre : Conseil de quartier de l'École militaire ;
- Lundi 6 novembre : Conseil d'arrondissement.

Evènements :

- Lundi 25 septembre : Prix littéraire Ziriyab ;
- Jeudi 28 septembre : Forum de rentrée de l'Association Bienvenue en France ;
- Mercredi 4 octobre : Semaine bleue ;
- Jeudi 5 octobre : Octobre rose ;
- Jeudi 12 octobre : Journée mondiale de la vue ;
- Mardi 17 octobre : Cycle des mardis de la Science à propos des troubles psychiatriques.

Expositions :

- Du 5 au 17 octobre : « Grandir en photo » par le CMP Chomel ;
- Du 12 au 27 octobre : « Lost And Found/The Final Glow » par Mascha GIRARDOT-SHUMIKINA.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



René-François BERNARD

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI